



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 6 Février 2023**

Le six février deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de  
conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 12*

*Procurations : 0*

Convocation  
30 Janvier 2023

Délibération Numéro

**2023.06.02.04**

Objet :

**ACQUISITION  
RAYONNAGE  
ARCHIVAGE POUR  
L'AMENAGEMENT DE  
LA SALLE DES  
ARCHIVES**

**DEMANDES DE  
SUBVENTIONS**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène Mme PIERRE Angélique.

Absents excusés

M. AUBER François, M. COULTOUKIS Vassili, M. LE CORRE Gérald,

Secrétaire de séance : Madame

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de prévoir l'acquisition de rayonnages supplémentaires pour la salle des archives située dans les locaux de la Mairie.

Le montant de la dépense s'élève à la somme de 2 031.24€ HT.

Le montant de la subvention qui pourrait être alloué s'élève à 1 015.62€ représentant 50% de la dépense HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres**

(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

**DE**

- Solliciter aux taux le plus avantageux la subvention dont la commune pourrait bénéficier auprès du Département au titre du classement et la préservation des archives communales.
- D'approuver la dépense ci-dessus énumérée
- D'inscrire les crédits au budget 2023
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230206-2022060204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Publication : 09/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

